

4253

Comité Permanent Inter-Etats de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel



Permanent Inter-State Committee for
Drought Control in the Sahel

CILSS



*ATELIER DE RÉFLEXION SUR LA PROBLÉMATIQUE
FONCIÈRE ET LA DÉCENTRALISATION
(KAYA , 24 AU 28 OCTOBRE 1994)*

COMPTE RENDU

M. Steve REID
Moustapha YACOUBA
Hubert OUEDRAOGO

NOVEMBRE 1994

Du 24 au 28 Octobre 1994 s'est tenue à Kaya (Burkina Faso), un atelier de réflexion sur le foncier et la décentralisation. Intervenant après la tenue de la Conférence Régionale de Praia, l'atelier visait surtout l'opérationnalisation des résultats de la conférence afin de dégager les éléments nécessaires pour aider à la formulation du Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS), prévu dans le cadre du Plan Triennal du CILSS.

L'atelier a vu la participation de vingt cinq experts et personnes ressources venant tant des pays membres du CILSS que de l'OCDE.

L'atelier a travaillé en intercalant des exposés faits par certains participants et des discussions riches ciblées sur certaines questions concrètes.

C'est dans une ambiance studieuse et de fraternité sahélienne que l'atelier a conduit ses travaux.

Ce rapport présente le déroulement des travaux et les résultats des échanges réalisés tant en plénières qu'en groupes de travail.

Nous tenons à exprimer nos remerciements à l'USAID qui a financé cet atelier, la direction régionale du plan ainsi qu'à la direction du Plan de Parrainage International (PPI) qui nous ont grandement facilité le travail en nous accueillant dans leurs locaux.

I - CONTEXTE

1. Historique de la Conférence Régionale de Praia

Le CILSS a rappelé aux participants que la Conférence Régionale de Praia fait partie d'un processus qui remonte à l'adoption d'une stratégie régionale de lutte contre la désertification (Nouakchott, 1986), suivie par la tenue de la Rencontre régionale sur la gestion de terroirs (Ségou - Mali 1989) où huit orientations prioritaires avaient été retenues, dont la problématique foncière et la décentralisation.

En février 1990, le CILSS a été mandaté par le Conseil des Ministres tenu à Bissau, pour appuyer les Etats membres à mettre en oeuvre ces deux orientations. Entre 1990 et 1993 le CILSS, en collaboration avec les Etats, a réalisé des études-bilans dans plusieurs pays, et a organisé des ateliers nationaux de réflexion. En 1993 les Etats membres du CILSS ont mis en place des comités nationaux de préparation pour assurer une participation efficiente de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles et pour capitaliser les connaissances et expériences nationales en matière de foncier et de décentralisation. La Conférence Régionale, qui a vu la participation de différentes catégories d'acteurs (paysans, administration, ONG, presse, secteur privé, femmes, élus, etc.) a certes eu des résultats très positifs, mais aussi des lacunes qu'il convient d'identifier et d'analyser afin d'améliorer les actions futures.

2. Objectifs de l'atelier

L'atelier a trois objectifs principaux :

- 1) Faire l'évaluation des résultats (positifs et négatifs) de la Conférence Régionale.
- 2) Identifier les liens et les interactions possibles entre la Conférence Régionale et d'autres initiatives en cours au CILSS et dans le Sahel.
- 3) Dégager des actions concrètes et prioritaires que le CILSS peut mener, en fonction des préoccupations des pays et de ses capacités.

3. Les points forts et acquis essentiels de la Conférence Régionale de PRAIA

Il n'est pas une tâche facile d'apprécier la Conférence Régionale, compte tenu de la complexité des problèmes abordés et de la richesse des débats. L'objectif de la Conférence Régionale était d'analyser les conditions pouvant garantir une gestion démocratique, participative et décentralisée des ressources naturelles et des services publics, pour un développement durable. Il faut se rappeler le contexte dans lequel la Conférence Régionale s'est préparée et s'est déroulée. C'est un contexte de crise marqué par :

- 1) des conflits autour de la gestion des ressources naturelles (Sénégal et Mauritanie, Mali, Niger) ;
- 2) des contestations des pouvoirs autocratiques (mouvements démocratiques, conférences nationales, etc.) ;
- 3) la restructuration du CILSS, interpellé à réexaminer sa mission et ses modes de fonctionnement. Le pari était de faire de la Conférence Régionale une tribune où les différents acteurs pourraient s'exprimer sur les questions du foncier et de la décentralisation et contribuer à faire de l'Institution un instrument efficace au profit des populations sahéliennes.

Points forts de la Conférence Régionale

Sur le plan méthodologique il faut noter:

- 1) La qualité de la participation paysanne: les paysans n'ont pas été des figurants à la Conférence Régionale ;
- 2) l'esprit de tolérance a grandement prévalu : les points de vue légitimes de toutes les catégories, y compris, de ceux qui sont souvent marginalisés, ont été pris en compte;
- 3) la maîtrise de risques de dérapage qui se posent toujours quand on réunit un si grand nombre de participants : la Conférence Régionale a réussi à se focaliser sur des préoccupations concrètes des participants.

Sur le plan du contenu, les points forts de la Conférence Régionale étaient :

- 1) l'élargissement du concept de foncier : la diversité d'acteurs et de thèmes examinés (foncier/pastoralisme, foncier/femmes, foncier/agriculture, etc.) ont permis d'appréhender la problématique foncière dans toute sa complexité ;
- 2) l'éclaircissement du lien entre la problématique foncière et la décentralisation : la solution aux problèmes de gestion foncière réside dans une participation très forte des populations à la base ;
- 3) les options qui se sont dégagées pour la résolution pacifique des conflits, basées sur la prise en compte des préoccupations de tous les acteurs ;
- 4) la traduction en actions concrètes des options définies. C'est ainsi par exemple que pour les thèmes suivants, certains axes ont été identifiés :

Institutions/législations :

- Définir un statut clair de la terre pour tous les acteurs;
- Promouvoir des législations d'ensemble des ressources naturelles définissant les grands principes ;
- Favoriser l'émergence de cadres juridiques intégrant les pratiques locales ;
- Promouvoir un vaste programme d'accès à l'information ;

Gestion de conflits :

- Nécessité de lutter contre les préjugés entre les différentes communautés et acteurs du foncier ;
- Information/formation des administrateurs et des législateurs;
- Prise en compte des informations démographiques.

Décentralisation :

- Inclure des principes constitutionnels de décentralisation et veiller à leur traduction concrète dans les législations ;
- Promouvoir le partage des compétences et des rôles entre l'Etat et les communautés locales, y compris les ressources financières au niveau local ;
- Favoriser la reconnaissance juridique des communautés de base.

Sécurisation des populations locales :

- Rendre la justice accessible.

Points faibles de la CR

Sur le plan méthodologique on regrette :

- 1) le faible nombre de femmes (20% des participants et
- 2) les difficultés logistiques.

Sur le plan du contenu, on note :

- 1) La difficulté d'arriver à des conclusions opérationnelles quand les problèmes sont abordés dans leur globalité ; le choix de thèmes globaux a limité et a occulté certaines dimensions des problèmes discutés.
- 2) Les liens avec les autres activités du CILSS ont été faiblement développés (par exemple la Convention Internationale sur la Désertification).
- 3) Les aspects politiques et démographiques n'ont pas été traités en profondeur.

II - REACTION DES PARTICIPANTS: APPRECIATION GENERALE DES RESULTATS ET ECHANGES D'INFORMATION

Points forts:

- Il est reconnu que c'étaient les sahéliens qui ont pris la Conférence Régionale de Praia en charge.
- La Conférence Régionale a été suivie de plusieurs initiatives, dont la plupart ont été organisées par les paysans et les ONG, et non par le CILSS ou les Etats.
- L'opportunité fournie aux différentes catégories (notamment les paysans) de s'exprimer sur les questions du foncier et de la décentralisation est déjà une victoire.
- Les résultats de la Conférence Régionale sont en droite ligne avec les orientations de la Convention Internationale sur la Désertification ; la Conférence Régionale de PRAIA est venue apporter des éléments utiles à la Convention.
- Le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT/ Burkina) se réjouit du fait que la Conférence Régionale ait fait le lien entre le foncier et la décentralisation, parce que la solution aux problèmes fonciers ne peut pas être trouvée en dehors d'une approche de décentralisation adaptée.

- La Conférence Régionale a montré que le problème d'utilisation des langues locales, quoique laborieux au début, peut être surmonté, et à un coût moins important que l'on ne croyait. A Praia les participants ont surmonté le problème par leur propre organisation.
- A force de mettre différentes personnes avec différents points de vues ensemble, la Conférence Régionale a contribué à briser certains murs.

Identification des lacunes, axes de renforcement

- La Conférence Régionale aurait dû mettre des agriculteurs et des éleveurs ensembles pour débattre leurs problèmes.

Préoccupations quant à l'Après Praia

- Il y a eu très peu d'échos depuis la Conférence Régionale. Il est nécessaire de veiller à une bonne circulation des informations sur les actions concrètes entreprises pour restituer et mettre en oeuvre les résultats de la Conférence Régionale.
- "l'auto-satisfaction" chez les organisateurs de la Conférence Régionale peut constituer un danger.
- l'urgence d'entreprendre quelques actions, notamment dans le domaine de l'information, pour respecter l'engagement pris à Praia de tenir les participants au courant des évolutions est indispensable.
- l'après Praia doit tenir compte des réalités des différents pays, y compris les initiatives déjà en cours.
- il y a le risque que la Conférence Régionale ne soit qu'une parenthèse pour les Etats sahéliens; que les dirigeants et les administrations continuent à gérer ces questions sensibles comme avant, sans tenir compte des réflexions menées à Praia. Plusieurs participants ont d'ailleurs confirmé cette crainte : cas du processus de décentralisation au Sénégal, relecture de la législation foncière au Burkina, réflexion sur le code domanial et fiscal au Mali. "On constate que les initiatives prises par l'administration sont souvent aux antipodes de ce qui s'est passé à Praia" (textes lourds, peu d'implication des populations à la base, etc.).
- Nécessité de combattre l'impression chez certains administrateurs que les résultats de Praia sont des simples "idées de modes", qui n'engagent que des bailleurs de fonds et un petit nombre de jeunes intellectuels sahéliens.

- Comment maintenir et appuyer les initiatives entreprises par d'autres acteurs, particulièrement les paysans et les ONG ? La coordination des initiatives est moins importante que la démultiplication des possibilités de diffusion de l'information.
- Nécessité d'une stratégie d'appui à la presse sahélienne (la presse peut et veut agir, mais ça coûte cher).
- Nécessité d'adopter une perspective long terme, car les problèmes débattus à Praia resteront des préoccupations pendant plusieurs décennies.

Informations sur les actions de restitution réalisées ou prévues

Le CILSS :

- Préparation des documents de la Conférence Régionale (Synthèse et Actes) ;
- L'organisation, avec le Burkina Faso, d'un atelier méthodologique sur la restitution de la Conférence ;
- Missions d'appui prévues au Niger, au Mali, au Sénégal et au Tchad pour l'organisation des ateliers méthodologiques en Novembre et Décembre 1994;
- Préparation du Conseil des Ministres du CILSS (1-2 décembre 1994 à Ouaga) qui examinera la plate-forme des paysans

Réseau paysan, appuyé par Mamadou CISSOKHO (FONGs) :

- Production de deux notes d'information adressées au Secrétariat Exécutif du CILSS, à tous les CONACILSS et aux personnes ressources ;
- Rencontres avec de hautes autorités chargées du développement rural au Burkina, au Mali, au Sénégal, en Gambie, et avec le Secrétaire Exécutif du CILSS pour promouvoir la plate-forme paysanne (M. Cissokho);

Paysans:

- Organisation de réunions de restitution dans leurs villages et zones d'origine;
- Création d'un "bureau de coordination paysan" indépendant du CONACILSS" au Tchad ;

ONG:

- A Douentza (Mali) on finalise la traduction en langues nationales d'un document sur la Conférence Régionale. Un programme de diffusion par la radio rurale est prévu.
- Au Mali des associations visent à organiser cinq séminaires de restitution en novembre et décembre 1995.

Presse/Média:

- Nombreux articles réalisés par la presse sahéenne (CAURIS au Mali, Sud Hebdo au Sénégal, Journal du Soir au Burkina, etc.).
- la BBC a réalisé une série de 5 émissions sur la Conférence Régionale.

Pays:

- Sénégal: Première réunion tenue par le comité national de préparation de la Conférence Régionale, en attendant une mission du CILSS.
- Burkina: Atelier méthodologique avec le CILSS (oct.).

III - LIEN ENTRE LA CONFERENCE REGIONALE ET LES AUTRES ACTIVITES DU CILSS ET DE SES DIFFERENTES PARTENAIRES:

1. Convention Internationale sur la Désertification (CID): (M. Ouali)

Historique: A la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, 1991) les pays africains ont insisté sur la nécessité d'une convention internationale sur la Désertification. A cette fin, en septembre 1992, un comité intergouvernemental de négociations a été créé. Le CILSS a participé activement aux cinq sessions organisées entre 1992 et 1994. La Convention Internationale sur la Désertification a été adoptée le 17 juin 1994. Cent pays l'ont déjà signé. Elle comporte quatre annexes concernant sa mise en oeuvre en Afrique, en Asie, en Amérique Latine et en Méditerranée Septentrionale.

A la mi-juillet 1994 une réunion d'information sur la Convention Internationale sur la Désertification a été organisée pour les experts du CILSS à Ouagadougou. En septembre 1994, le CILSS a organisé une réunion des experts ouest-africains pour faire le point sur la négociation de la convention, et pour dégager les enjeux pour les pays du CILSS. Cette rencontre a été suivie par une réunion des Ministres de l'Environnement des pays du CILSS.

L'importance de la Convention Internationale sur la Désertification pour les pays du CILSS: la désertification reste le facteur le plus important pouvant hypothéquer le développement durable de la région. La Convention Internationale sur la Désertification qui repose essentiellement sur les plans d'action nationaux, insiste sur un certain nombre de mesures dont l'amélioration de l'organisation institutionnelle relative au foncier et à la décentralisation (meilleure définition et répartition des responsabilités entre les administrations centrales et les communautés locales, transfert des moyens directement aux collectivités rurales, adaptation du cadre législatif, etc.). D'autres mesures incluent les systèmes d'alerte précoce, les mécanismes d'aide aux populations déplacées à cause des facteurs climatiques, l'adaptation des technologies et pratiques locales, les sources d'énergie alternative et de substitution, les besoins de l'élevage, le rôle des femmes et des jeunes, l'éducation, etc.

Un objectif clé de la Convention Internationale sur la Désertification est de rompre avec les manières anciennes d'élaborer et d'exécuter des programmes et projets en donnant la parole aux populations.

2. L'Elevage: (Dr. Sidibé)

Les questions foncières/décentralisation relatives à l'élevage n'ont pas été suffisamment approfondies dans la préparation de la Conférence Régionale, mais cette lacune a été comblée en partie à Praia par un des groupes de travail.

La transhumance, considérée comme un mode de gestion rationnelle, est néanmoins hypothéquée dans la région par le rétrécissement de l'espace, et la concurrence entre agriculteurs et pasteurs. Toute approche foncière doit prendre en compte la nécessité de sécuriser les pasteurs. Pour ce faire, il faudra encourager de nouvelles combinaisons des systèmes de production, et impliquer les pasteurs dans les instances locales de décision.

Dans la plupart des textes nationaux, il y a un vide juridique en ce qui concerne la gestion des ressources pastorales qu'il convient de combler.

3. L'Etude Prospective à long terme de l'Afrique de l'Ouest : (J.M. Pradelle)

L'étude prospective à long terme de l'Afrique de l'Ouest se poursuit depuis plusieurs années. L'étude dépasse le cadre sahélien pour englober les 18 pays de l'Afrique de l'Ouest. Elle révèle l'existence d'une dynamique nord-sud (pays du sahel-pays côtiers) plutôt que est-ouest. Elle privilégie l'aspect peuplement (comment évolue la population de l'Afrique de l'Ouest dans l'espace, comment elle vit ?). Selon les projections démographiques, la population ouest-africain passera de 40 millions en 1930 (dont 2 millions urbains) à 400 millions en 2030 (dont 200 millions en milieu urbain).

Les implications de cette croissance ne sont pas aussi catastrophiques. L'étude suggère que les transformations qui ont eu lieu à Kano depuis quelques années sont indicatives de ce qui pourrait arriver au Sahel. L'étude souligne l'importance du phénomène de la migration, la tendance vers l'urbanisation, la création de pôles de concentration de la demande (condition sine qua non de l'intensification de l'agriculture et du développement d'un vrai marché vivrier), l'émergence d'un vrai marché régional.

L'étude prospective a essayé de croiser plusieurs disciplines : la géographie, l'économie, l'histoire, la démographie. Elle tente de donner une autre image de l'économie ouest africaine, moins catastrophique que celle donnée par les statistiques classiques. L'étude prospective a établi des contacts avec des grands projets de gestion urbaine (Abidjan, Accra). Parmi les grands défis relevés par l'étude, il y a la gestion de l'immigration (10-20 millions de Sahéliens vont bouger d'ici l'année 2030), et l'éducation de base.

Perspectives : Les "bébés" sont là -- Praia, Convention Internationale sur la Désertification, Etude prospective à long terme de l'Afrique de l'Ouest ; mais comment les élever ? L'étude prospective fait face aux mêmes problèmes que Praia dans les domaines de la diffusion et de la communication. L'étude a effleuré certaines questions qui ont besoin d'être approfondies (e.g. la décentralisation, l'intensification agricole, l'aménagement du territoire). Une question critique est de savoir comment l'étude prospective peut être réellement appropriée par les africains, surtout quand les réseaux de chercheurs en Afrique de l'Ouest sont affaiblis.

IV - COMMENT TRADUIRE EN ACTIONS LES RESULTATS ET CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE REGIONALE ?

1. Discussions générales

Les discussions de la première matinée ont permis d'aller directement à l'analyse des résultats de la Conférence Régionale et aussi de parler de l'après Praia (restitution, information, impact sur l'action des gouvernements). L'objet de cette séance est de repérer des actions permettant de mettre en oeuvre les résultats et conclusions de la Conférence Régionale.

Echange libre sur actions possibles:

- Bureau "CONACILSS-Paysans" comme proposé au Tchad
- Echange d'expériences sur la gestion décentralisée des ressources
- Appui aux expériences pilotes
- Textes sur le pastoralisme
- Harmonisation des textes sur la Gestion des Ressources Naturelles et règlement des conflits
- Prise en compte des coutumes dans le règlement des conflits
- Appui significatif à la presse
- Appui à la création d'observatoires du foncier avec les communautés de base
- Formation en développement et décentralisation
- Femme et développement et la Gestion des Ressources Naturelles
- Formation en décentralisation dans les écoles inter-Etats
- Recherche sur les progrès législatifs
- Appuyer prioritairement les Etats engagés dans la mise en oeuvre des résultats
- Création de comité de pilotage des actions sous contrôle CONACILSS
- Création de réseau national de développement local
- Crédit pour actions de développement
- Large diffusion des textes, accessibilité en langage clair
- Promouvoir les réseaux de diffusion d'information

- Foncier et décentralisation : rôle d'interface du CILSS entre Etats, ONG
- Le CILSS doit renforcer les réseaux et organisations paysannes sahéliennes
- Aider les Etats à s'approprier les résultats de PRAIA
- Le CILSS doit "centraliser la décentralisation"
- Tournée des paysans de PRAIA dans leur zone et dans leur pays et entre pays
- Continuer à éditer les échos de PRAIA
- Recours juridiques possibles et fiables
- Possibilité de se doter librement d'instances de leur choix pour la Gestion des Ressources Naturelles
- Para-juristes (expérience Niger) RIDD (réseau d'intégration de diffusion récapitulatif des domaines).

2. Regroupement et sélection des actions proposées :

a. Formation

- Des journalistes en matière de décentralisation en collaboration avec des institutions compétentes (CIERRO, Réseau de journalistes en environnement CILSS ? EIER);
- Femmes, décentralisation et Gestion des Ressources Naturelles (IPD, Commission Nationale Décentralisation/BF) élus locaux, ONG, responsables de projets.

b. Information

- Appui à la presse surtout en langues nationales ;
- Renforcer les réseaux existants de diffusion de l'information ;
- Diffusion des textes sur la Gestion des Ressources Naturelles ;
- Continuer l'édition des échos de Praia pour renforcer et soutenir les réseaux ;
- Diffuser les Reflets Sahéliens ;
- Capitaliser et diffuser les expériences de décentralisation ;
- Appui à l'information sur le financement du département local ;

c. Appui institutionnel

- Soutien aux organisations des paysans du Sahel ;
- Reconnaissance et appui à la plate forme paysanne ;
- Appui aux Etats ayant des expériences pilotes en gestion des terroirs et Gestion des Ressources Naturelles ;
- Appui à la mise en place de comités nationaux de décentralisation ;
- Relations entre le CILSS et les Comités Nationaux de Décentralisation ;
- Intermédiaire entre ONG et autres ;
- Appui à la presse (financier) ;

d. Législation

- Appuyer l'élaboration de textes sur le pastoralisme ;
- Appui à la création d'observatoires du foncier et institutions locales ;

e. Echanges

- Tournée paysanne intra et inter Etats ;
- Poursuite de l'esprit de la Conférence Régionale de PRAIA dans l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans d'Actions Nationaux (convention internationale sur la désertification);

3. Avantage comparatif/valeur ajoutée du CILSS:

Avant d'entamer les discussions sur l'ordre du jour, les participants ont jugé utile d'échanger sur les avantages comparatifs du CILSS et la valeur ajoutée qu'il peut apporter à la région. Parmi les observations et recommandations faites par les participants, on note les suivantes:

- En tant qu'Organisation Régionale, le CILSS est bien placé pour assurer un échange d'informations entre les pays en matière de foncier et de décentralisation. Les Etats du CILSS font face à des problèmes similaires, mais ils n'ont pas tous adopté les mêmes approches. Et ils se trouvent à des stades de développement différents. Les pays à la recherche de solutions aux problèmes du foncier et de la décentralisation devraient pouvoir bénéficier des expériences de leurs voisins.
- La responsabilité du CILSS en matière de promotion des échanges ne doit pas se limiter aux administrations mais concerne aussi d'autres groupes, tels que les réseaux des ONG, les paysans, les élus, etc.
- Le CILSS doit aider à dégager des options et à définir des orientations qui ont un impact réel et qui aident à obtenir des changements significatifs même si l'évolution doit se faire et se consolider pas à pas.
- Le CILSS a un dilemme, qui est le souci d'assurer une certaine efficacité dans les actions, tout en respectant la souveraineté des Etats membres. Ceci a été évident dans l'organisation de la Conférence de Praia où le CILSS a dû jouer avec beaucoup de diplomatie pour éviter des déséquilibres dans la composition des délégations nationales.
- Le CILSS peut apporter un appui à la réflexion stratégique et aider à dégager les grandes tendances et les opportunités, car les Etats sont condamnés à gérer le quotidien.
- Dans les Etats, il est constaté l'émergence d'une société civile qui s'organise et qui constitue un important moyen de contrôle et de gestion transparente des ressources. Le CILSS doit appuyer et renforcer ce mouvement qui constitue une des solutions à la gestion rationnelle des ressources naturelles.

- Le CILSS doit être une locomotive d'idées. Mais on peut se demander si les moyens du CILSS sont compatibles avec ses tâches. Son personnel est très réduit et géographiquement concentré. La structure actuelle des CONACILSS n'est pas bien adaptée.
- Le rôle du CILSS doit être celui d'initier les actions porteuses et d'encourager leurs duplications. Le travail de fond revient aux différents réseaux dans les pays et aux Etats eux-mêmes.
- Le CILSS a un rôle d'interlocuteur à jouer vis-à-vis de la Communauté Internationale.

Jean-Marc Pradelle a résumé les discussions en faisant un schéma qui met l'accent sur le rôle informel du CILSS comme "seneur d'idées", à l'écoute des Etats, des partenaires dans la société civile, et des experts (schéma en annexe).

V - PRESENTATION DES TRAVAUX DE GROUPES

L'atelier s'est réparti d'abord en deux groupes. L'objectif de cette séance est d'harmoniser les points de vues sur les priorités. Il est prévu, par la suite, que les participants se répartissent en petits groupes afin d'approfondir les thèmes spécifiques, et de réfléchir sur leur mise en oeuvre.

1. Première étape : travaux en deux groupes

A. Rapport du Groupe 1:

Démarche : Le Groupe 1 a pris comme base les actions proposées dans le cadre du Plan Triennal du CILSS (Projet de Promotion au Développement Local). Ce groupe s'est fixé trois objectifs:

- 1) Déterminer quelles catégories d'acteurs sont intéressées par les différentes actions proposées ;
- 2) Identifier les actions prioritaires ;
- 3) Faire des recommandations pour leur mise en oeuvre.

Le Groupe 1 a identifié trois critères permettant de déterminer la priorité à accorder aux actions :

- 1) l'impact que l'action pourrait avoir sur les différents acteurs (pertinence) ;
- 2) la compétence du CILSS pour mettre l'action en oeuvre, et la valeur ajoutée apportée par le CILSS et
- 3) la résistance probable à l'action par une ou plusieurs catégories d'acteurs.

Le Groupe 1 s'est servi des trois critères pour évaluer chaque sous-point (sous-activité) du plan présenté par le CILSS pour le Projet d'Appui au Développement Local. Seuls les sous-points jugés prioritaires par la majorité des membres du groupe ont été retenus. Les autres ont été élagués. Le Groupe 1 a aussi apporté des modifications substantielles au niveau des activités 2.1 - 2.4.

Résultats: Les Résultats du travail du Groupe 1 sont résumés dans le listing ci-après, intitulé "Compétences du CILSS".

COMPETENCES DU CILSS

ACTIVITE 1 : Législation

1.1.

1B : Mettre à disposition des études sur les connaissances, les pratiques et règles locales, et des études de cas sur les expériences de gestion décentralisée des Ressources Naturelles.

1D: Contribuer à la mise en place des observatoires du foncier et des institutions locales.

1.2.

B. Appuyer la traduction et l'enregistrement de ces textes dans les langues nationales

D. Promouvoir la diffusion des différents textes législatifs et réglementaires (au niveau régional).

1.3.

B : Contribuer à la réflexion méthodologique des structures chargées de la décentralisation et les appuyer pour capitaliser et tirer les leçons des expériences significatives.

C : Appuyer la formation des élus locaux, des associations et institutions représentatives de la société civile des agents de l'Administration et responsables de services locaux.

1.4.

A : Soutien aux organisations nationales et régionales des paysans au Sahel

B : Appui à la plate forme paysanne.

ACTIVITE 2 : Capitalisation des expériences

Les actions relevant de l'activité majeure n°2 ont été restructurées. De cette restructuration les actions suivantes ont finalement été retenues.

- 2.1.a : créer un système d'information sur les expériences
- 2.1.b : diffuser les expériences au niveau des pays
- 2.1.c : valoriser la dynamique de PRAIA
- 2.2.a : appuyer la concertation entre les différents acteurs
- 2.3.a : élaborer une proposition de stratégie de mobilisation des ressources locales pour les pays.
- 2.4. : analyser l'évolution du rôle des femmes dans les systèmes de production ruraux
 - a) rassembler les expériences positives et diffuser les résultats
 - b) les traduire dans les stratégies nationales et régionales.
- 2.5. : analyser les modalités d'accès des pasteurs aux ressources naturelles
 - a) recenser les expériences positives
 - b) faire des propositions pour des stratégies de gestion de l'espace

ACTIVITE 3 : Information et communication

- 3.1. : Appuyer la formation des journalistes en matière de gestion des ressources naturelles et de décentralisation
- 3.2. : Appuyer la presse surtout en langues nationales
- 3.3. : Renforcer les réseaux existants de diffusion de l'information
- 3.4. : Poursuivre la publication du bulletin Echos de PRAIA.

ACTIVITE 4 : Assurer le suivi et l'évaluation des activités

- 4.1. : Définir une méthodologie et des indicateurs de performance
- 4.2. : Mettre en place des mécanismes et instruments de suivi permanents et d'évaluation périodique (Comités Nationaux de suivi...).

Réactions des participants: Il a été suggéré au Groupe 1 de supprimer l'adjectif "positives" dans ses points 2.4 et 2.5, étant donné que toute expérience, positive ou négative, pourrait apporter des renseignements utiles. Plusieurs participants ont remarqué qu'en reformulant l'activité relative aux "groupes défavorisés", le Groupe 1 a réduit cette catégorie aux femmes et aux pasteurs. Que faire des autres groupes défavorisés tels que les migrants ?

B. Rapport du Groupe 2:

Démarche: Le Groupe 2 s'est attelé dans un premier temps à identifier les acteurs impliqués par les différentes actions. A la différence du Groupe 1, le deuxième groupe s'est focalisé sur les grands titres (1.1, 1.2, etc.) et pas les sous-points). Il a fait une distinction concernant le rôle à jouer par les différentes catégories pour chaque action - soit un rôle d'acteur comme décideur (A), soit un rôle de groupe de pression (GP).

Le Groupe 2 a établi quatre critères pour juger la priorité des activités:

- 1) conformité avec la mission assignée au CILSS ;
- 2) capacité du CILSS de l'entreprendre;
- 3) la pertinence de l'action et
- 4) sa faisabilité sur trois ans. Le groupe a jugé nécessaire de reformuler une activité (1.3) présentée dans le plan du CILSS.

Résultats: Les constats et recommandations du Groupe 2 sont résumés dans les tableaux ci-joints.

Developpement des capacites locales

Formation	Information	Appui Institutionnel	Législation	Recherches	Echanges
Formation des journalistes, des responsables de projets, des ONG et des élus locaux en matière de GRN et de décentralisation en collaboration avec les institutions compétentes	Appui du CIJSS à la presse (acheter des pages de journaux pour la diffusion de l'information sur le foncier et la décentralisation)	Soutenir les organisations nationales et régionales des paysans du Sahel	Appuyer l'élaboration des textes sur le pastoralisme		Appuyer les tournées des paysans pour restituer aux niveau des communautés locales les différents résultats de la conférence
Formation des femmes sur la GRN	Renforcer les réseaux existants de diffusion de l'information	Reconnaitre et appuyer la plate-forme paysanne	Observatoires sur le foncier et les institutions locales		Suivre pour la prise en compte de résolutions de Praia dans les plans d'actions nationaux
	Réactualiser et diffuser les législations en GRN	Appuyer la mise en place des comités nationaux de suivi			
	Bullein "Echo de Praia"	Relations CIJSS / Comités Nationaux de décentralisation			
	Capitaliser les expériences sur la décentralisation	Jouer le rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs dans le développement rural			
	Information sur les systèmes de financement de développement local	Appuyer la presse			

Actions	Priorité	Opérateurs ruraux	Administration	Elus locaux	Privés	Presse	Femmes	ONG	Bailleurs
1.1 Soutenir les actions de réformes législatives et institutionnelles et les réflexions y afférant	***	GP	A	A		GP	GP	GP	GP
1.2 Contribuer à rendre accessible les textes législatifs et assurer leur diffusion	****		A			A		A	GP
1.3 Contribuer à la reconnaissance juridique et au renforcement institutionnel des structures locales	****	GP	A	A	GP	GP	GP	GP	GP
1.4 Promouvoir la plateforme des paysans du Sahel	****	A				GP	A	GP	
2.1 Aider à la capitalisation, à la valorisation et à la diffusion des expériences en décentralisation et GRN	****	A	A			A		A	
2.2 Contribuer à la promotion de la concertation et des échanges d'expériences entre les différents acteurs des pays sur la gestion décentralisée des ressources naturelles	****	A	A		A	A	A	A	
2.3 Promouvoir les capacités locales de mobilisation des fonds et en assurer la diffusion	**	A			A			A	
2.4 Promouvoir les programmes d'intégration des groupes défavorisés (femmes, pasteurs, etc.)	**	A	A			A	A	A	GP
3.1 Appuyer la presse surtout en langues nationales	****	GP			A	A		A	A
3.2 Renforcer les réseaux de diffusions de l'information	****								
3.3 Poursuivre la publication du bulletin "Echo de Paria"	****	GP							
3.4 Appuyer la formation des journalistes en matière de décentralisation et de GRN	****					A		A	
4.1 Définir une méthodologie et des indicateurs de performances	****								
4.2 Mettre en place des mécanismes et instruments de suivi permanents et d'évaluation périodiques	****								

1.1 Soutenir les actions de reformes législatives et institutionnelles et les réflexions y afférent	1.2 Contribuer à rendre accessible les textes législatifs et assurer leur diffusion	1.3 Contribuer à la reconnaissance juridique et au renforcement institutionnel des structures locales	1.4 Promouvoir la plateforme des paysans du Sahel
<p>Evaluer l'impact réel de l'application des textes et des règles en vigueur</p>	<p>Centraliser l'information législative (RESADOC)</p> <p>¶</p>	<p>Evaluer les approches de décentralisation au niveau de la base</p> <p>œuvrer en faveur de la reconnaissance juridique des structures locales</p>	<p>Soutenir les organisations nationales et régionales des paysans du Sahel</p> <p>¶</p>
<p>Mettre à disposition des études sur les connaissances, les pratiques et règles locales, et des études de cas sur les expériences de gestion décentralisée des ressources</p> <p>Compilation des études existantes sur l'impact des législations</p>	<p>Appuyer la traduction et l'enregistrement de ces textes dans les langues traditionnelles.</p> <p>Organiser des conférences et des stages de formation</p>	<p>Contribuer à la réflexion méthodologique des structures chargées de la décentralisation et les appuyer pour capitaliser et tirer les leçons des expériences significatives</p> <p>Réaliser une étude sur les conditions de réussite du développement local</p>	<p>Reconnaître et appuyer la plate-forme paysanne</p>
<p>Aider à la formulation des options et à l'élaboration des cadres d'orientation en matière de pastoralisme entre autres</p>	<p>Encourager des débats radio diffusés et relayés entre les différents acteurs</p>	<p>Contribuer à la réflexion sur les services juridiques en milieu rural (boudiques juridiques)</p>	
<p>Contribuer à la mise en place des observatoires du foncier et des institutions locales</p> <p>Collaborer avec les institutions (Universités, ONG) pour la réalisation des études</p>	<p>Promouvoir la diffusion des différents textes législatifs et réglementaires sur la GRN</p>	<p>Appuyer la formation des élus locaux, des associations et institutions représentatives de la société civile, des agents de l'administration et des responsables de services locaux</p>	

<p>2.1 Aider à la capitalisation, à la valorisation et à la diffusion des expériences en décentralisation et GRN</p>	<p>2.2 Contribuer à la promotion de la concertation et des échanges d'expériences entre les différents acteurs des pays sur la gestion décentralisée des ressources naturelles</p>	<p>2.3 Promouvoir les capacités locales de mobilisation des fonds et en assurer la diffusion</p>	<p>2.4 Promouvoir les programmes d'intégration des groupes défavorisés (femmes, pasteurs, etc.)</p>
<p>Mettre en place une méthodologie et un gamevas de collecte des données</p>	<p>Promouvoir les échanges d'information et d'expériences sur les technologies appropriées</p>	<p>Faire l'état des lieux des systèmes de crédit et d'épargne existants</p>	<p>Analyser les expériences significatives au niveau local</p>
<p>Créer un système d'information ou une base de données</p>	<p>Appuyer l'organisation des séminaires ateliers et débats entre les différents acteurs</p>	<p>Réaliser des études complémentaires</p>	<p>Elaborer et promouvoir des méthodologies d'intégration des groupes défavorisés dans les programmes et plans d'aménagement des terroirs</p>
<p>Analyser les expériences</p>	<p>Promouvoir les voyages d'études des différentes catégories à l'intérieur et à l'extérieur des pays notamment les toumées paysannes</p>	<p>Elaborer des propositions de stratégie</p>	<p>Contribuer à la formulation de nouveaux projets</p>
<p>Diffuser les expériences au niveau des pays (documentation, ateliers de haut niveau de discussion sur la validité des expériences menés dans les Etats et amélioration des approche...)</p>	<p>Renforcer les réseaux existants de diffusion de l'information</p>		<p>Promouvoir la mise en place des structures de suivi pour une prise en compte des groupes défavorisés</p>
<p>Valoriser la dynamique de l'organisation de Praia et la mettre à la disposition des programmes du CILSS et des Etats membres</p>			

Conclusions: Les deux groupes ont travaillé à des échelles différentes, mais leurs approches ne sont pas contradictoires. Le Groupe 2 a mis l'accent sur les thèmes, tandis que le Groupe 1 s'est concentré sur les sous-points. A l'échelle des sous-points, les critères fixés par le Groupe 1 a permis d'élaguer un certain nombre d'actions jugées non prioritaires.

2. Approfondissement des actions prioritaires :

Après avoir tenté de consolider les travaux des Groupes 1 et 2 dans un tableau, les participants se sont scindés en trois sous-groupes pour poursuivre leur réflexion sur les actions prioritaires de l'après Praia, et leur mise en oeuvre. Chaque sous-groupe devait en principe travailler sur un des quatre grands objectifs ci-après:

1. Des organisations paysannes bien structurées, et capables de participer ;
2. Des communautés de base reconnues, responsables, et viables ;
3. Des législations sur les Ressources Naturelles adaptés, simples, et accessibles;
4. Des groupes marginalisés pris en compte dans la gestion des ressources ;
(Pour des raisons d'organisation pratique, le sous-groupe sur les législations relatives aux ressources naturelles a travaillé en même temps sur les "groupes marginalisés").

A - GROUPE SUR LA PLATE-FORME PAYSANNE

Remarques préalables

- Importance de renforcer les dynamiques régionales
- Il y a deux catégories de paysans : paysan organisé au sein du village mais sans voix à l'extérieur ; le paysan organisé ;
- L'intervention du CILSS par rapport aux organisations paysannes est délicate du fait que le CILSS est une Institution intergouvernementale et que les organisations paysannes sont des associations. Le monde paysan est peu différencié : donner aux structures de base la capacité d'agir.

1. Objectifs

a. Echanges d'informations

1. Informer les paysans ;
2. que le CILSS sache ce que font les paysans ;
3. que le CILSS capitalise les expériences ;
4. que le CILSS touche les 2 types de paysans ;

b. Faire de la plate-forme paysanne un partenaire du CILSS

* Niveau régional

5. Que le CILSS invite les paysans aux rencontres qui les concernent.

* Niveau national

6. Qu'on tienne compte de leur avis dans les législations (partir de leurs pratiques)

7. Faire participer les paysans à l'élaboration des Programmes d'Actions Nationaux.

2. Actions

a. Organisation et appui à la plate-forme paysanne

1. Apporter un appui aux trois délégués paysans par pays pour la restitution de Praia ;
2. Organiser une rencontre nationale de concertation pour la mise en place d'un interlocuteur pour le CILSS ;
3. Préparation d'une première réunion de la plate-forme paysanne ;
4. Mise en place de réseaux nationaux et régionaux pour assurer la circulation de l'information (réseaux paysans et réseaux de personnes ressources).

b. Programme d'échanges

5. Appui à une tournée des délégués paysans à Praia à travers les pays du CILSS (restitution) ;
6. Appui aux tournées de paysans pour connaître les réalisations et mener leurs propres études comparatives (législation, règles locales, etc.)
7. Mettre à la disposition de la plate-forme paysanne des initiatives d'appui aux paysans en cours dans d'autres pays (exemple des parajuristes au Niger) ;
8. Appui à la réalisation des foires nationales avec un forum de discussion et distribution de prix ;

c. Mise en place d'un système d'information sur le mouvement paysan

9. Dégager les méthodes d'enquêtes et de recueil des avis des paysans
10. Etablir et diffuser un document informatif (présentation de ce qui existe en matière d'organisations paysannes)
11. Echos de Praia

* Faire un numéro en 1994 avec ce qu'ont fait les paysans après Praia

* 2 à 4 numéros chaque année avec par exemple une bibliographie sur les organisations paysannes et une série de présentations d'expériences.

d. Appui aux activités socio-professionnelles des paysans

12. Répondre aux demandes de formation des paysans
13. Mise en place d'une base de données (sur les marchés, sur les prix, etc)
14. Etude sur le Fonds d'Investissement local et le fonds d'initiatives locales.

3. Mise en oeuvre

Pour les actions A et B :

- * CILSS : appui politique
- * CILSS : CILSS et partenaires : appui financier
- * Paysans : organisation technique et pratique

Pour les actions C et D :

- * CILSS en collaboration avec les paysans : aspects techniques
- * CILSS et partenaires : aspects financiers

L'exemple du Burkina montre comment ces actions peuvent être mises en oeuvre : un des délégués paysans a été chargé par ses collègues d'élaborer le Plan de la tournée de restitution, assorti d'un budget et d'un calendrier. L'appui du CILSS se limite aux aspects financiers et méthodologiques.

En 1994, le CILSS prévoit l'organisation d'un atelier méthodologique au Mali, au Niger, au Sénégal et au Tchad. Ces ateliers seront organisés dans les autres pays au cours de l'année 1995. A chaque atelier, seront invités les délégués des pays ayant participé à la Conférence, les membres du Comité National de préparation et des représentants des structures importantes telles que la radio rurale, le comité national décentralisation, le Programme national de Gestion des Terroirs, etc.

L'objectif de cet atelier est d'élaborer un plan d'action comprenant deux composantes principales :

- un plan d'action de restitution;
- des éléments pour un plan national à court, moyen et long terme sur la problématique foncière et la décentralisation

4. Stratégies de mise en oeuvre

- * Définir des règles de concertation assez strictes (établies par les paysans eux-mêmes)
- * Utiliser les langues locales, les enregistrements audio, etc...
- * Envoyer chaque mois à tous les délégués de Praia et aux personnes ressources une note "les brèves du CILSS" pour les informer de :
 - ce qui s'est fait dans le mois passé ;
 - ce qui est prévu pour le mois à venir ;
- * Redéfinir la philosophie, les tâches et les approches des CONACILSS.

B - GROUPE "LEGISLATIONS SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ADAPTÉS, SIMPLES ET ACCESSIBLES" ET "GROUPE, FAIBLES RENFORCES"

1. Elaboration et réformes législatives

a. Contexte

Textes dépassés ; centralisateur souvent en contradiction avec les politiques nouvelles participatives ; mal élaborés ;

b. Objectifs

Favoriser l'application des textes ; favoriser la sécurité foncière ; combler les vides juridiques par l'élaboration de textes spécifiques sur certains problèmes (pastoralisme)

c. Propositions d'actions

- Elaborer une méthodologie d'élaboration et de réforme des textes législatifs et réglementaires en matière de Gestion des Ressources Naturelles, adaptés aux réalités nationales et locales (prise en compte des coutumes positives, des expériences et des savoirs locaux)
 - . Etude sur les expériences passées et en cours en matière d'élaboration des textes législatifs en matière de Ressources Naturelles en collaboration avec les institutions spécialisées.
 - . Séminaires et ateliers de réflexion sur les méthodologies d'élaboration des textes adaptés relatifs aux Ressources Naturelles.
 - . Préparation d'un guide méthodologique en matière d'élaboration et de réformes législatives en matière des Ressources Naturelles, en collaboration avec les Institutions Spécialisées.
- Contribuer à la promotion de textes simples et souples définissant les options fondamentales des législations en matière de Ressources Naturelles dans le sens de l'affirmation des principes fondamentaux de justice d'équité et d'efficacité tels que :
 - . sécurisation foncière en matière de la Gestion des Ressources Naturelles
 - . Propriétaires
 - . non propriétaires
 - . accès non discriminatoire
 - . femmes ; pasteurs ; migrants ; catégories des castes...

- . prise en compte des problèmes particuliers des femmes et élaboration de législations spécifiques sur le pastoralisme
- . règlement des litiges liés à l'exploitation des ressources naturelles
- . décentralisation de la gestion des Ressources Naturelles
- . protection de l'environnement
- . valorisation des Ressources Naturelles au profit des populations
- Compilation des études déjà réalisées sur les réformes législatives⁷⁶ en matière de Gestion des Ressources Naturelles avec la collaboration des institutions spécialisées Land Tenure Center (USA)
- Etudes monographiques sur les problèmes fonciers et de Gestion des Ressources Naturelles dans les Etats membres.
- Contribuer à la mise en place et au renforcement d'observatoires du foncier
- Favoriser la tenue d'ateliers de restitution sur les projets de textes relatifs aux Ressources Naturelles, impliquant les principaux acteurs, notamment les producteurs ruraux.

2. Accessibilité et diffusion de la législation

a. Contexte

- Textes élaborés dans des langues ignorées des principaux intéressés
- Textes très complexes et très techniques ; imprécisions de certaines dispositions.
- Diffusion très limitée
- méconnaissance des textes

b. Objectifs

- Favoriser l'application effective des textes
- Améliorer la gestion et la mise en valeur des Ressources Naturelles au profit des populations

c. Propositions d'actions

- Simplification et traduction des textes en langues nationales
 - . Collaboration et appui aux structures nationales compétentes en matière de traduction
 - . Utilisation des réseaux des paysans/CILSS pour la diffusion de l'information législative
 - . Collaboration et appui à la presse en langue nationale
- Actualisation des recueils CILSS des textes sur les RN dans les Etats membres.
 - . Collecte par l'intermédiaire des CONACILSS des nouveaux textes sur les Ressources Naturelles
 - . Appui au centre de documentation du CILSS
 - . Diffusion des nouveaux textes en matière de Gestion des Ressources Naturelles entre les Etats membres
- Elaboration et exécution de programmes de formation et de vulgarisation auprès des différents intervenants (opérateurs ruraux ; ONG ; Administrateurs ; Bailleurs de fonds ...)
 - . Conférences, stages de formation sur les textes en matière de RN
 - . Emissions radio ; articles dans la presse écrite
 - . Edition de brochures sur les textes en matière de RN
- Contribuer à l'approfondissement de la réflexion sur la fourniture des services juridiques en milieu rural.
 - . Echanges d'expériences (séminaires ateliers)
 - . Collaboration avec autres institutions et ONG travaillant dans ces domaines (Commission internationale des juristes,...)
- Centralisation et mise à disposition de la législation des Etats sur les Ressources Naturelles.
 - . Appui au centre de documentation et au RESADOC
 - . Utilisation du réseau CONACILSS

3. Règlements des conflits en matière de Gestion des Ressources Naturelles

a. Contexte

- Multiplication et aggravation des conflits (agriculteurs/éleveurs, autochtones/migrants, producteurs/administration...)
- justice trop éloignée des justiciables, procédures inadaptées et coûteuses
- problèmes de "compétence" des personnes chargées du règlement des conflits fonciers et de Gestion des Ressources Naturelles (magistrats, administrateurs)

b. Objectifs

Contribuer à la mise en place de mécanismes locaux adaptés de règlement des conflits.

c. Propositions d'actions

- Formation des personnes chargées du règlement des conflits au traitement des litiges liés à la Gestion des Ressources Naturelles en collaboration avec les Institutions Spécialisées (Magistrats, Administrateurs, Autorités Coutumières)
- . Stages et ateliers de formation en collaboration avec les institutions spécialisées
- Appui à la déconcentration de l'administration judiciaire
- . Appui au renforcement de la justice de paix
- . Appui à l'institution de médiateurs nationaux et locaux dans les Etats membres

Réactions:

- En matière de résolution des conflits, le groupe fait une distinction entre "informelle" et "traditionnelle". Le groupe estime que trop souvent les représentants de l'Administration locale résolvent des conflits par des décisions informelles qui ne sont pas consignées dans un procès-verbal. Cette pratique soulève des problèmes de transparence et ultérieurement, de remise en cause des décisions ainsi prises.
- Un participant a exprimé son regret que les chroniques des journaux s'intéressent plus au "sensationnel" (détournement) qu'aux affaires "banales" et quotidiennes des habitants ruraux, telle que l'appropriation des terres. Des journaux ruraux, qui traiteraient des questions locales en langues nationales seraient bien suivis.

4. Femmes et Gestion des Ressources Naturelles

a. Contexte

- Rôle important dans la Gestion des Ressources Naturelles
- Accès limité aux Ressources Naturelles, surtout à la terre
- Insécurité foncière
- existence de pesanteurs sociologiques

b. Objectifs

- Favoriser la jouissance effective par les femmes des fruits de leur activité
- Valorisation du rôle et de l'expérience des femmes en matière de gestion des ressources naturelles
- Aider à lever les contraintes au développement de leurs initiatives en matière de production
- Contribuer à l'information et à la formation des femmes en matière de gestion et de valorisation des ressources naturelles

c. Propositions d'actions

- Approfondir la réflexion sur les diverses modalités de sécurisation foncière et de garantie des revenus d'exploitation
 - . Réaliser des études approfondies sur les modalités de sécurisation foncière des femmes
 - . Organiser des ateliers de réflexion
- Rendre accessible aux femmes les textes et mesures qui leur sont favorables (crédit, formation...)
 - . Elaboration de programmes de formation et d'information au profit des femmes
- Favoriser l'organisation des femmes et les échanges d'expériences entre femmes sahéliennes
 - . Appui aux organisations féminines
 - . Tournées, voyages d'études
 - . Adoption et encouragement de mesures de discrimination positive

5. Pasteurs et Gestion des Ressources Naturelles

a. Contexte

- Difficultés d'accès aux Ressources stratégiques
- Inadaptation/et parfois vide juridique
- Non-accès au crédit
- Multiplication des conflits
- Dégradation des Ressources Naturelles autour des points d'eau
- Rétrécissement des espaces pastoraux

b. Objectifs

- Eviter la marginalisation des pasteurs
- Favoriser la prise en compte des pâturages comme éléments de mise en valeur des terres.

c. Propositions d'actions et de mise en oeuvre

- Réflexion sur les modalités de sécurisation foncière des pasteurs
- . Valorisation des études et recherche sur les systèmes de production performants
- Définition des modalités d'accès aux Ressources Naturelles
- . Elaboration des textes spécifiques applicables au pastoralisme
- Implication des pasteurs dans les instances locales de Gestion des Ressources Naturelles et de règlement des conflits
- . Appuyer l'organisation, la formation et l'information des pasteurs.
- . Appui aux associations pastorales comme éléments favorisant leur implication dans les instances locales
- . Ateliers de formation (Echanges d'expériences ; forums agriculteurs/éleveurs).

C - GROUPE "COMMUNAUTÉS RECONNUES, RESPONSABLES, ET VIABLES"

a - Ensembles des actions identifiées.

1. Evaluation et diffusion des expériences (Bilan/diagnostic de l'état et de la problématique de la décentralisation).
2. Formulation de stratégies en matière de décentralisation ;
3. Renforcer les capacités des structures au niveau local ;
4. Organiser des stages pour des députés à l'échelle régionale ;
5. Organiser des voyages d'études pour des groupes précis et sur des sites bien ciblés ;
6. Mettre en place des structures d'information sur la décentralisation au sein des parlements;
7. Appuyer des structures s'engageant à faire du lobbying auprès des assemblées nationales;
8. Organisation de journées du CILSS sur le thème de la décentralisation ;
9. Organiser des débats pour harmoniser les points de vue des acteurs de la décentralisation;
10. Capitaliser les expériences de mobilisation de l'autofinancement ;
11. Formuler des stratégies de mobilisation des ressources pour le financement du développement local ;
12. Faire l'état des lieux sur les systèmes existants en matière d'épargne et de crédit ;
13. Proposer des démarches pour la mobilisation des ressources locales ;
14. Utiliser (les Commissions Nationales de Décentralisation), des groupes de pression (selon les pays) pour obtenir la mise en place d'un cadre juridique favorable au développement local ;
15. Favoriser les rencontres (voyages d'études) entre certains groupes de base ;
16. Aider à la mise en place et au maintien d'un réseau régional sur la décentralisation et le développement local ;
17. Apporter un appui conséquent au fonctionnement de ce réseau (financement du réseau)

b - Propositions d'actions et de mise en oeuvre

1. Appui à la Formulation de stratégies et politiques en matière de décentralisation

- Diffuser le plus largement possible les conclusions de Praïa
- Faire circuler auprès des acteurs les informations sur les stratégies et politiques de décentralisation en gestation dans les différents Etats (médias, rencontres-débats, recueil et diffusion de documents).
- Evaluation et diffusion des expériences (bilan diagnostic et diffusion des expériences positives)
- Organiser des débats sur le thème de la décentralisation entre les différents acteurs
- organiser des séminaires d'information et de formation pour les élus (niveau régional).

2. Renforcer les capacités des structures locales

- organiser des voyages d'études pour des groupes précis et sur des sites bien ciblés.
- appuyer les structures s'engageant à faire du lobbying auprès des élus.
- organiser une journée du CILSS sur le thème de la décentralisation (insertion dans les journaux importants de pages relatives aux études de cas de politiques de décentralisation et de gestion des ressources naturelles ; préparation d'idées pour une semaine d'émissions concernant les expériences de décentralisation et de gestion des ressources naturelles + émission finale : état des lieux par pays (Télé radio, vidéo, films ...).

3. Formuler des stratégies pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement local.

- Capitaliser les expériences de l'autofinancement
- Faire l'Etat des lieux sur les systèmes existants en matière d'épargne et de crédit.
- Appui à l'élaboration de manuels adaptés aux différents systèmes de crédit et d'épargne, (mettre l'accent sur les études de cas)
- Appuyer la réflexion des Etats et des réseaux et faire des recommandations en matière de mobilisation des ressources pour le financement du développement local.

4. Aider à la mise en place d'un cadre juridique favorable au développement local

- Utiliser les groupes de pressions pour obtenir la mise en place d'un cadre juridique favorable au développement local
- Identifier les obstacles juridiques qui existent au niveau des différents Etats et concernant le développement local.
- organiser des débats au niveau régional sur la place des règles locales dans les législations nationales.
- Faire des recommandations et aider les Etats à mobiliser les ressources dans le cadre de la modification des législations.

5. Aider à la mise en place et au maintien d'un réseau régional sur la décentralisation et le développement local.

- Mise en place d'une base de données sur la décentralisation et le développement local (conception d'un fichier et diffusion).
- Appuyer l'organisation de la réunion constitutive du réseau et les réunions périodiques sur le réseau.
- Appuyer conséquemment le fonctionnement du réseau (obtenir des financements pour diffusion à travers RESADOC ou autres)
- Aider à l'élaboration d'un plan d'action triennal du réseau.

Réactions:

- Actions à ajouter :
 - 1) Développement des manuels en langues nationales pour expliquer ce que c'est que la décentralisation ;
 - 2) Développement d'un lexique adapté pour plusieurs utilisateurs (administrations, juristes, paysans).

CONCLUSION GENERALE

La tenue de l'atelier de Kaya a permis de poser les conditions pour rompre le silence ressenti par nombre de participants depuis la tenue de la conférence régionale en juin 1994. Des propositions pertinentes ont été formulées en vue non seulement de tenir l'ensemble des participants à la conférence régulièrement informé, mais aussi d'offrir l'opportunité à ceux qui souhaitent contribuer à la poursuite de la réflexion de le faire.

Mais surtout, l'atelier de Kaya a permis de dégager les pistes essentielles pour la définition des activités de "l'après-Praia", et constitue un soubassement pour la formulation du Projet d'Appui au Développement Local au Sahel (PADLOS), prévu dans le Plan Triennal du CILSS. Ces pistes restent à approfondir et à être planifiées dans le temps par l'équipe du CILSS. La stratégie de mise en oeuvre des actions doit également être conçue.

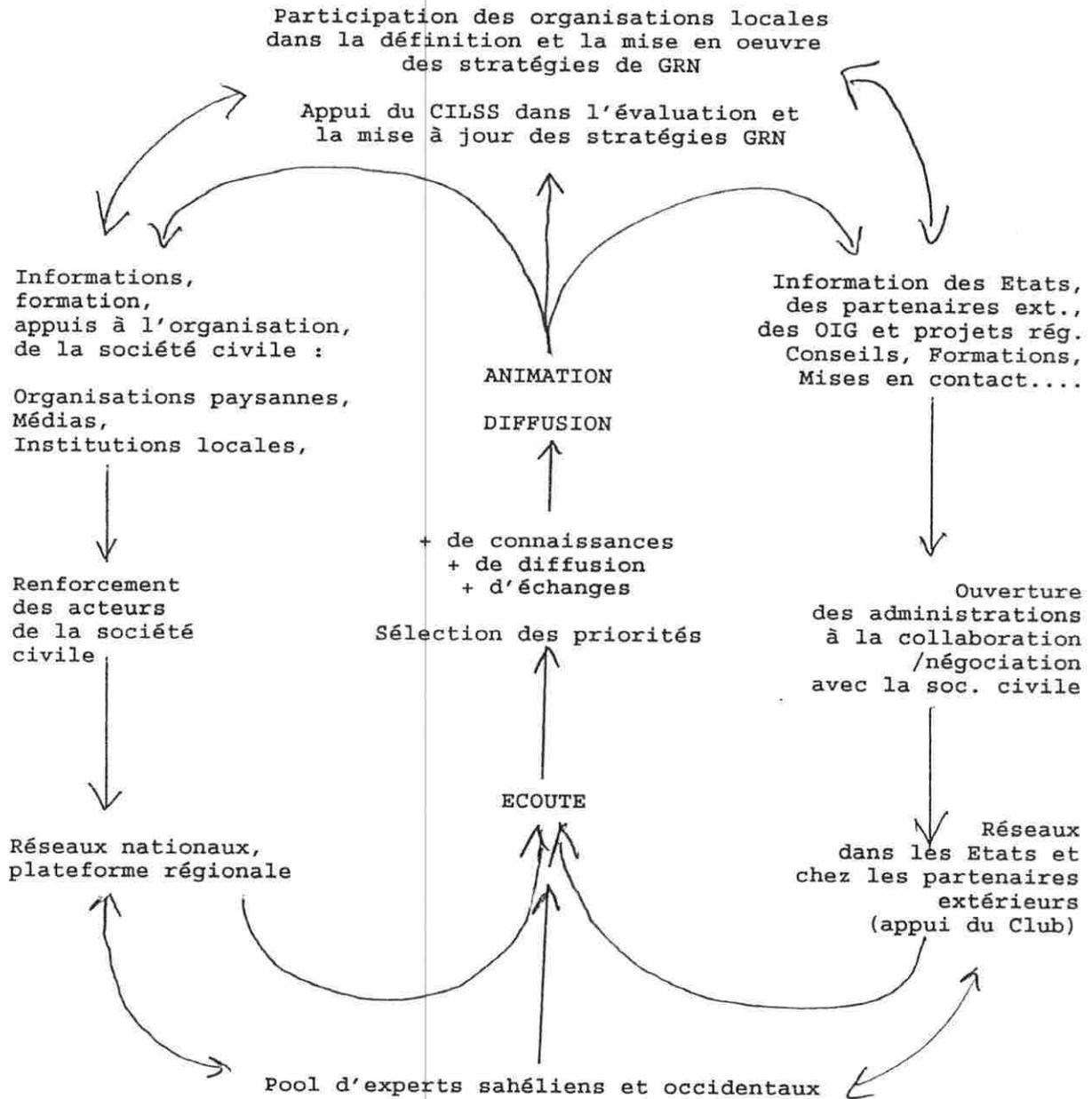
Les participants ont tenu à faire quelques observations et recommandations sur les aspects généraux.

- Le CILSS devra faire un effort spécial en direction des ONGs, surtout les collectifs d'ONG, afin d'engager leur collaboration ;
- Les actions du CILSS doivent s'inscrire dans une perspective long terme;
- Le CILSS doit maintenir et renforcer le processus de concertation entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de ressources naturelles. Ce processus est fondamental pour les actions que le CILSS et les pays vont exécuter dans les années à venir, et plus particulièrement dans l'élaboration des Plans d'Actions Nationaux prévus dans le cadre de la Convention Internationale sur la Désertification.

C'est dans une ambiance de travail studieuse et motivée que l'atelier de Kaya s'est tenu. Cette ambiance ainsi que l'intérêt manifesté par l'ensemble des participants laissent entrevoir de bonnes perspectives de travail collectif dans le cadre des activités à venir.

/-) N N E X E S

L'ACTION DU CILSS POUR LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL AU SAHEL



**CONFERENCE REGIONALE SUR LA PROBLEMATIQUE
FONCIERE ET LA DECENTRALISATION**

**ATELIER DE REFLEXION
KAYA, DU 24 AU 28 OCTOBRE 1994**

ORDRE DU JOUR

LUNDI 24 OCTOBRE 1994

(Arrivée des participants à Kaya)

MARDI 25 OCTOBRE 1994

- | | | |
|---------|---|---|
| 8 h 30 | : | Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux |
| 8 h 45 | : | Introduction générale |
| 9 h 15 | : | Réaction des participants : appréciation générale des résultats |
| 10 h 15 | : | Pause café |
| 10 h 30 | : | Identification des lacunes, axes de renforcement |
| 11 h 30 | : | Lien avec les autres activités
(Convention Internationale, population, crédit et épargne,
Femmes et Instruments...) |
| 12 h 30 | : | Déjeuner |
| 14 h 30 | : | Comment traduire en actions les résultats et conclusions de la
Conférence Régionale |
| 16 h 00 | : | Pause café |
| 16 h 15 | : | (Suite) |
| 17 h 15 | : | Constitution des groupes de réflexion sur les actions |
| 17 h 30 | : | Fin de séance |

(Chaque groupe aura à faire une présentation de sa réflexion le lendemain).

MERCREDI 26 OCTOBRE 1994

- 8 h : Plénière : présentation des actions et discussions
- 10 h 15 : Pause café
- 10 h 30 : (Suite)
- 12 h 15 : Constitution des groupes de travail
- 12 h 30 : Déjeuner
- 14 h 30 : Travaux de groupes sur les actions identifiées
- 18 h 00 : Fin de séance

JEUDI 27 OCTOBRE 1994

- 8 h 30 : Plénière : présentation des travaux de groupes
- 9 h 30 : Travaux de groupes (suite) : actions prioritaires et approfondissement
- 10 h 30 : Pause café
- 10 h 45 : Travaux de groupes (suite)
- 12 h 30 : Déjeuner
- 14 h 30 : (Suite)
- 16 h 15 : Pause café
- 16 h 30 : Plénière : restitution des travaux de groupes
- 18 h : Fin de séance

VENDREDI 28 OCTOBRE 1994

- 8 h 30 : Présentation de la synthèse des travaux et discussions
- 10 h 00 : Suivi de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence (Structure de pilotage et de coordination, formulation du projet, circulation de l'information) etc.
- 11 h 00 : Clôture

LISTE DES PARTICIPANTS

=====

NOM ET PRENOMS

ADRESSES

Chéibane COULIBALY

Directeur Général IMRAD-CAURIS BP 3041
BAMAKO
Tél. : 22.59.99 et 27.22.35

Jean Marc PRADELLE

Secrétariat du Club du Sahel 41 BI Suchet 75016
PARIS - France
Tél. : 33-1.45.24.89.68
Fax : 45.24.90.31

Jacques MOINEAU

AFDI : BP 5001 DAKAR - Fann - Sénégal
(Tél. : 221.25.86.12
Fax : 25.86.13

Momini SANOU

PNGT - 01 BP 1487 OUAGADOUGOU 01
Tél. : 30.84.72

Emile KABORE

Commission Nationale de Décentralisation -
Premier Ministère/Burkina Faso
BP 7027
Tél. : 226.31.47.16

Yamadou DIALLO

Near East Fondation - Douentza - Mali

Tidiane NGAIDO

S/C ANP - USAID NIGER BP 13300 NIAMEY

Gerti HESSELING

Centre d'Etudes Africaines
BP 9555
2300 RB LEIDEN PAYS BAS
Tél. : 31.71.27.33.67
Fax : 31.71.27.33.44

Moussa YACOUBA

Secrétariat Permanent du Comité National du
Code Rural
Tél. : 73.20.93 NIAMEY - Niger



Samba SOUMARE

Observatoire du Foncier au Mali (OFA)
BPE 217 Bamako - Mali

Steve REID

01 BP 35 OUAGADOUGOU - Burkina Faso

Moctar NIANG

Centre de Suivi Ecologie s/c PNUD - BP 154
DAKAR - Sénégal

Hubert OUEDRAOGO

CILSS BP 7049 OUAGADOUGOU
Tél. : 31.26.40

Moustapha YACOUBA

CILSS BP 7049 OUAGADOUGOU
Tél. : 31.26.40
Fax : 31.17.85

Jamie THOMSON

119 NORTHWOOD AVE
SILVER SPRING, nb 20901 E-U

Louis Armand Mihyemba OUALI

CILSS BP 7049 OUAGADOUGOU
Tél. : 30.62.51
Fax : 31.17.85

Seydou SIDIBE

CILSS BP 7049 OUAGADOUGOU
Tél. : 30.39.19/31/24/71
Fax : 31.17.85/30.67.57

Koumba BOLY BARRY

IPD/AOS
BP 1756 OUAGADOUGOU
Tél. : 30.03.90

Mathias Cora BATABE

IPD/AOS
BP 1756 OUAGADOUGOU
Tél. : 30.03.90
Fax : 30.12.90

Michel CALES

MIFRAC
Tél. : 31.05.17